



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank



دار المقاول
Dar Al Moukawil
Un service Attijariwafa bank

L'AUTO-
ENTREPRENEUR

GUIDE

DAR AL MOUKAWIL

7



**L'AUTO-
ENTREPRENEUR**

SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LE NOUVEAU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR ?	4
QUELLES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ?	6
QUELS AVANTAGES POUR L'AUTO-ENTREPRENEUR ?	10
QUELLES OBLIGATIONS POUR L'AUTO-ENTREPRENEUR ?	13
COMMENT SORTIR DU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR ?	14
QUELLES SONT LES ACTIVITÉS VISÉES PAR LE NOUVEAU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR ?	16



QU'EST-CE QUE LE NOUVEAU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR ?



QU'EST-CE QU'UN AUTO-ENTREPRENEUR ?

On entend par auto-entrepreneur, toute personne exerçant, à titre individuel, une activité industrielle, commerciale ou artisanale, ou prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel encaissé ne dépasse pas :

- ▶ 500 000 dirhams pour les activités industrielles, commerciales et artisanales ;
- ▶ 200 000 dirhams pour les prestations de services.



Si l'entrepreneur exerce les deux types d'activité :

- ▶ le chiffre d'affaires de chacune des catégories ne doit pas excéder la limite prévue pour chacune d'elles,

Ou

- ▶ le chiffre d'affaires total ne doit pas excéder la limite prévue au titre de l'activité principale.

Le statut de l'auto-entrepreneur est acquis suite à l'inscription de la personne éligible au registre national de l'auto-entrepreneur et à la validation par les autorités compétentes de sa demande.

QUI PEUT DEVENIR AUTO-ENTREPRENEUR ?

Le nouveau statut de l'auto-entrepreneur est ouvert à toute personne physique qui exerce, en son nom personnel, à titre individuel, une activité indépendante pour générer un revenu principal dans les domaines commercial, industriel, artisanal, artistique ou de prestation de service.



QUELLES MODALITÉS D'INSCRIPTION ?



L'Etat a mis en place pour toute personne remplissant les conditions prévues, une procédure d'inscription au Registre National de l'Auto-Entrepreneur très simplifiée à travers la création d'un guichet unique auprès duquel l'auto-entrepreneur centralisera l'ensemble de ses déclarations d'acquisition, de cessation, de radiation et de réinscription au statut. Un système d'identifiant unique de l'activité a également été mis en place pour la simplification de la procédure.



Étape 1

L'inscription sur le Registre National de l'Auto-Entrepreneur

Les personnes souhaitant bénéficier du statut de l'auto-entrepreneur sont tenues de déposer à cet effet, une demande d'inscription. Celle-ci est remplie par procédé électronique sur le portail dédié au registre national de l'auto-entrepreneur : <https://rn.ae.gov.ma>.



Étape 2

Le formulaire

Un formulaire doit être dûment renseigné, imprimé, signé et déposé auprès de l'un des guichets auto-entrepreneur disponibles sur le portail <https://rn.ae.gov.ma>, et ce dans un délai n'excédant pas les 30 jours à compter de la date à partir de laquelle la demande a été établie sur le portail électronique.

Le formulaire doit être accompagné d'une photo d'identité personnelle et d'une copie de la carte d'identité nationale de l'intéressé ou de la carte de séjour pour les étrangers.

Toutes les agences d'Attijariwafa bank offrent le service d'inscription au statut de l'Auto-Entrepreneur.



Étape 3

La validation de l'inscription

Après vérification de l'identité de l'intéressé et de la conformité des données contenues dans le formulaire de la demande avec celles déclarées sur le portail électronique, un reçu numéroté et daté est remis à l'intéressé pour chaque demande d'inscription.

Dans le cas où l'agent chargé de recevoir les demandes d'inscription constate une non-conformité des données précitées ou un manque de pièces jointes requises, le dossier est retourné à l'intéressé, en vue de corriger ou de compléter selon le cas, les données manquantes ou erronées.



Étape 4

La carte de l'auto-entrepreneur

Après validation des autorités compétentes, une « carte de l'auto-entrepreneur » est remise ensuite à l'intéressé. Cette carte ne peut être utilisée par le demandeur que pour l'exercice de ses activités en sa qualité d'auto-entrepreneur.



QU'EST-CE QUE LE REGISTRE NATIONAL DE L'AUTO-ENTREPRENEUR ?

Le registre national de l'auto-entrepreneur est tenu pour le compte de l'Etat par Barid Al Mahghrib. Il s'agit d'un livre au niveau national au niveau duquel sont répertoriées les inscriptions, radiations et réinscriptions de l'ensemble des auto-entrepreneurs.

Le registre national de l'auto-entrepreneur comprend les informations suivantes :

- ▶ Identifiant de l'auto-entrepreneur
- ▶ Identifiant fiscal
- ▶ Identifiant social
- ▶ Nom et prénom
- ▶ Sexe
- ▶ Nationalité
- ▶ Date et lieu de naissance
- ▶ Numéro de la CIN
- ▶ Numéro de la carte de séjour (pour les étrangers)
- ▶ Numéro de la taxe professionnelle (uniquement pour les activités soumises à la taxe professionnelle)
- ▶ Niveau d'enseignement
- ▶ Etat civil
- ▶ Nombre des membres de la famille
- ▶ Prénoms et âges des enfants à charge
- ▶ Nom, prénom et âge du conjoint
- ▶ Nationalité du conjoint
- ▶ Date de mariage
- ▶ Date de divorce
- ▶ Date de décès du conjoint
- ▶ Nature de l'activité exercée
- ▶ Numéros de téléphone
- ▶ Adresse électronique le cas échéant
- ▶ Adresse du lieu de résidence
- ▶ Adresse du lieu de l'exercice de l'activité
- ▶ Nature du local de l'exercice de l'activité
- ▶ Déclaration d'existence
- ▶ Montant du chiffre d'affaires déclaré
- ▶ Date de la première inscription au registre
- ▶ La date de cession du local pour l'auto-entrepreneur qui exerce son activité dans un local destiné à cet usage
- ▶ Dates de radiation du registre
- ▶ Dates de réinscription au registre



QUELS AVANTAGES POUR L'AUTO-ENTREPRENEUR ?



Dans le cadre du nouveau statut de l'auto-entrepreneur, ce dernier bénéficie d'une large palette d'avantages fiscaux, sociaux, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des avantages prévus dans le nouveau statut de l'auto-entrepreneur, ce dernier doit déposer trimestriellement les déclarations du chiffre d'affaires encaissé auprès dudit organisme gestionnaire ou par tout procédé électronique et verser en même temps, le montant de l'impôt dû.

Un cadre fiscal incitatif

L'auto-entrepreneur bénéficie d'un cadre fiscal avantageux et incitatif. En effet, un régime spécifique a été mis en place et il peut en bénéficier dès son inscription au registre national de l'auto-entrepreneur.

En effet, il est exonéré de la TVA au titre des activités exercées, et bénéficie de l'exonération de la taxe professionnelle pendant une période de 5 ans à compter de la date du début d'activité.

Les auto-entrepreneurs sont soumis à l'I.R., en appliquant au chiffre d'affaires encaissé l'un des taux suivants :

- ▶ 1 % sur le montant qui ne dépasse pas 500 000 DH pour les activités commerciales, industrielles et artisanales ;
- ▶ 2 % sur le montant qui ne dépasse pas 200 000 DH pour les prestations de service.

Ces taux susvisés sont libératoires de l'I.R.

Par ailleurs, l'auto-entrepreneur est tenu de déclarer trimestriellement son chiffre d'affaires encaissé.



Un cadre social avantageux

Un régime de couverture sociale et médicale spécifique aux auto-entrepreneurs inscrits au registre national de l'auto-entrepreneur, est également prévu.



Les autres avantages

- ▶ L'auto-entrepreneur est dispensé de s'inscrire au registre du commerce. Seule l'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur est obligatoire.
- ▶ Il est également dispensé de tenir une comptabilité conformément à la loi n° 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants.
- ▶ Dans le cas où l'auto-entrepreneur ne dispose pas d'un local professionnel pour exercer son activité, il peut domicilier cette dernière dans sa résidence ou dans des locaux exploités en commun par plusieurs entreprises.
- ▶ En aucun cas, la résidence principale de l'auto-entrepreneur ne peut faire l'objet de saisie à raison des dettes dont il est redevable liées à ladite activité.



“

QUELLES OBLIGATIONS POUR L'AUTO-ENTREPRENEUR ?

”

4

- ▶ L'auto-entrepreneur doit obligatoirement remplir l'ensemble des conditions requises pour l'exercice de son activité professionnelle conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- ▶ L'auto-entrepreneur sera également soumis à toutes les autres obligations légales et réglementaires notamment en matière fiscale, de protection du consommateur, du droit social, des règles d'hygiène et de sécurité et de qualifications professionnelles requises pour l'exercice de certains métiers.
- ▶ Il doit déclarer trimestriellement le chiffre d'affaires encaissé.



COMMENT SORTIR DU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR ?



Evolutions de statut

Le statut de l'auto-entrepreneur peut évoluer et son évolution implique automatiquement une radiation du registre national de l'auto-entrepreneur.

Ces évolutions se présentent comme suit :

- ▶ La transformation en statut de société quelle que soit sa forme juridique ;
- ▶ L'encaissement d'un chiffre d'affaires annuel pendant 2 années consécutives supérieur aux seuils fixés par la loi (500 000 DH ou 200 000 DH).



Radiation de l'auto-entrepreneur

L'auto-entrepreneur peut être radié du registre national de l'auto-entrepreneur dans les cas suivants :

- ▶ Sur demande de l'intéressé établie à cet effet d'après un modèle fixé par la loi et déposée à l'un des guichets relevant de l'organisme gestionnaire du registre ;
- ▶ Sans délai, à compter de la date de notification de la copie de décision judiciaire de radiation ayant un titre exécutoire ;
- ▶ Et dans les autres cas, sur décision de l'administration fiscale portant sa radiation.

Par ailleurs, la radiation du registre national de l'auto-entrepreneur peut également se faire à l'initiative de l'organisme gestionnaire du registre si l'auto-entrepreneur ne déclare pas de chiffre d'affaires ou s'il déclare un chiffre d'affaires nul pendant une année civile à l'exclusion de l'année de son inscription ou de sa réinscription.

Après sa radiation, l'auto-entrepreneur peut toutefois bénéficier d'une réinscription au registre national des auto-entrepreneurs à condition de payer l'ensemble des montants dus au titre de l'impôt.





QUELLES SONT LES ACTIVITÉS VISÉES PAR LE NOUVEAU STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR ?



Liste des activités industrielles, commerciales et artisanales :

- ▶ Activités de transformation et de conservation de poissons, de crustacés et de mollusques
- ▶ Autres activités manufacturières
- ▶ Autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés
- ▶ Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
- ▶ Commerce d'alimentation générale
- ▶ Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
- ▶ Commerce de détail d'appareils électroménagers
- ▶ Commerce de détail d'articles de jeux et jouets

- Commerce de détail d'articles de sport
- Commerce de détail de biens d'occasion
- Commerce de détail de boissons
- Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir
- Commerce de détail de fruits et légumes
- Commerce de détail de journaux et papeterie
- Commerce de détail de livres
- Commerce de détail de matériels audio/vidéo
- Commerce de détail de matériels de télécommunication
- Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage
- Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie
- Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques
- Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres
- Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols
- Commerce de détail de textiles
- Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés
- Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande
- Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo



quelles sont les activités
visées par le nouveau statut
de l'auto-entrepreneur ?

L'AUTO- ENTREPRENEUR

- Commerce de détail d'habillement
- Commerce de détail d'optique et de photographie
- Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels
- Démantèlement d'épaves et récupération de déchets triés
- Exploitation de laiteries et fabrication de fromage
- Fabrication artisanale d'articles textiles et des vêtements traditionnels
- Fabrication artisanale d'objets divers en bois, vannerie et sparterie
- Fabrication artisanale d'ouvrages traditionnels en métaux et maréchalerie
- Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
- Fabrication d'articles de broserie
- Fabrication d'aliments et plats préparés
- Fabrication d'articles en céramique et en terre cuite
- Fabrication de chocolat et de produits de confiserie
- Fabrication de colles
- Fabrication de colorants et de pigments
- Fabrication de condiments et assaisonnements
- Fabrication de glaces et sorbets
- Fabrication de meubles
- Fabrication de pain et de pâtisserie
- Fabrication de pâtes alimentaires et de couscous
- Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
- Fabrication de produits artisanaux à partir d'argile
- Fabrication des produits de nettoyage
- Fabrication d'habillements et de vêtements
- Fabrication d'huiles et de graisses
- Fabrication d'instruments de musique

- Fabrication d'objets divers en bois et en liège
- Fabrication d'objets en métal
- Fabrication et transformation d'éléments pour la construction
- Fabrication manuelle de chaussures
- Fabrication manuelle de tapis
- Façonnage et transformation du verre
- Transformation des viandes de boucherie et de volaille conservées de manière traditionnelle
- Préparation et fabrication d'articles en cuir
- Sciage et rabotage du bois
- Tissage, ennoblissement et fabrication de textiles de manière traditionnelle
- Transformation et conservation de fruits et légumes
- Travail des grains
- Vente par correspondance
- Vente par Internet

Liste des prestations de services :

- Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants, personnes âgées et personnes à besoins spécifiques
- Activités de conditionnement
- Activités de consultation et/ou de soins réglementées
- Activités de contrôle et analyses techniques



L'AUTO-ENTREPRENEUR

- Activités de nettoyage y compris des bâtiments industriels
- Activités de sécurité privée
- Activités de soutien à l'agriculture, sylviculture et pêche
- Activités de soutien à l'enseignement
- Activités de soutien au spectacle vivant
- Activités d'enquête
- Activités liées à l'organisation de voyages et tourisme
- Activités liées au sport
- Activités photographiques
- Activités spécialisées de design
- Agences immobilières et administration de biens immobiliers
- Autre mise à disposition de ressources humaines
- Autres activités de soutien aux entreprises
- Autres activités pour la santé humaine
- Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Autres transports terrestres de voyageurs
- Beauté, coiffure et autres soins corporels
- Blanchisserie-teinturerie
- Cafés, restaurants et autres services de restauration
- Collecte des déchets non dangereux
- Conseil en relations publiques et communication
- Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
- Conseil, hébergement et développement informatique
- Dépollution et autres services de gestion des déchets
- Entreposage et stockage frigorifique
- Entreposage et stockage non frigorifique

- Entretien et réparation de véhicules automobiles
- Études de marché et sondages
- Forages et sondages
- Guide de tourisme
- Hébergement touristique et autres hébergements
- Location et location-bail de biens, machines et équipements
- Location et location-bail de matériels de transport
- Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
- Manutention
- Miroiterie de bâtiment et vitrerie
- Photocopie, préparation de documents et autres activités de soutien de bureau
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
- Recherche-développement en biotechnologie
- Recherche-développement en sciences humaines et sociales
- Rédaction de presse et services d'information
- Reliure et activités connexes
- Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
- Réparation d'autres biens personnels et domestiques
- Réparation de chaussures et d'articles en cuir
- Réparation de meubles et d'équipements du foyer
- Réparation de motocycles
- Réparation d'ouvrages en métaux



quelles sont les activités
visées par le nouveau statut
de l'auto-entrepreneur ?

L'AUTO-ENTREPRENEUR

- Réparation et maintenance d'équipements et matériels
- Reproduction d'enregistrements
- Services auxiliaires des transports
- Services de déménagement
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- Transports fluviaux
- Transports par taxis
- Transports routiers de fret
- Transports urbains et suburbains
- Travaux de démolition
- Travaux de menuiserie
- Travaux de peinture
- Travaux de plâtrerie
- Travaux de préparation des sites
- Travaux de revêtement des sols et des murs
- Travaux d'installation
- Artiste de la rue
- Artiste peintre
- Auteur
- Producteur
- Accessoiriste
- Agent d'artiste
- Assistant technique artistique
- Animateur artistique
- Arrangeur musical
- Assistant Metteur en scène

- Assistant réalisateur
- Bruiteur
- Cameraman
- Caricaturiste
- Chanteur/interprète
- Chargé de communication et des relations publiques dans le domaine artistique
- Chef d'orchestre
- Chorégraphe
- Choriste
- Clown
- Trapéziste
- Equilibriste
- Jongleur
- Comédien
- Marionnettiste
- Imitateur
- Cascadeur
- Commissaire d'expositions artistique
- Compositeur
- Conteur dans les espaces publics ou privés
- Costumier
- Styliste de mode



quelles sont les activités
visées par le nouveau statut
de l'auto-entrepreneur ?

L'AUTO-ENTREPRENEUR

- Danseur
- Décorateur
- Designer de l'image et de l'animation
- Designer des dessins animés
- Designer des œuvres artistiques d'interactivité
- Designer graphiste
- Designer infographiste
- Designer d'images multi dimensions
- Directeur artistique
- Directeur de la photographie
- Directeur des artistes
- DJ
- Dramaturge
- Assistant de décors
- Galeriste
- Sérigraphiste
- Habilleur des artistes
- Illusionniste
- Ingénieur de lumière
- Ingénieur de son
- Maquilleur artistique
- Médiateur artistique
- Metteur en piste
- Metteur en scène
- Mime
- Mixeur

- Monteur
- Musicien interprète
- Notateur
- Photographe artistique
- Professeur d'art audiovisuel (hors établissement scolaire)
- Professeur d'art dramatique (hors établissement scolaire)
- Professeur de la musique et chant (hors établissement scolaire)
- Professeur des arts chorégraphiques (hors établissement scolaire)
- Professeur des arts du cirque (hors établissement scolaire)
- Professeur des arts visuels (hors établissement scolaire)
- Programmateur de spectacles artistiques
- Organisateur de tournées artistiques
- Réalisateur
- Régisseur plateau
- Régisseur de la scène
- Régisseur de studio
- Régisseur du cirque
- Scénariste
- Scénographe
- Scripte
- Sculpteur
- Technicien de lumière
- Technicien de son
- Technicien des effets spéciaux



quelles sont les activités
visées par le nouveau statut
de l'auto-entrepreneur ?

Liste des activités exclues du statut de l'auto-entrepreneur :

- 1 Architectes ;
- 2 Assureurs ;
- 3 Avocats ;
- 4 Changeurs de monnaie ;
- 5 Chirurgiens ;
- 6 Chirurgiens-dentistes ;
- 7 Commissaires aux comptes ;
- 8 Commissionnaires en marchandises ;
- 9 Comptables ;
- 10 Débitants de tabac ;
- 11 Editeurs ;
- 12 Experts comptables ;
- 13 Exploitants d'auto-école ;
- 14 Exploitants de salles de cinéma ;
- 15 Exploitants de cliniques ;
- 16 Exploitants de laboratoire d'analyses médicales ;
- 17 Exploitants d'écoles d'enseignement privé ;
- 18 Géomètres ;
- 19 Hôteliers ;
- 20 Huissiers de justice ;
- 21 Imprimeurs ;

- 22 Libraires ;
- 23 Lotisseurs et promoteurs immobiliers ;
- 24 Logeurs d'avions ou d'hélicoptères ;
- 25 Mandataires négociants ;
- 26 Marchands de biens immobiliers ;
- 27 Marchands en détail d'orfèvrerie, bijouterie et joaillerie ;
- 28 Marchands en gros d'orfèvrerie, bijouterie et joaillerie ;
- 29 Marchands exportateurs ;
- 30 Marchands importateurs ;
- 31 Métreurs-vérificateurs ;
- 32 Médecins ;
- 33 Notaires ;
- 34 Prestataires de services liés à l'organisation des fêtes et réceptions ;
- 35 Pharmaciens ;
- 36 Opticiens et lunetiers ;
- 37 Radiologues ;
- 38 Tenants un bureau d'études ;
- 39 Transitaires en douane ;
- 40 Topographes ;
- 41 Vétérinaires.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre dans l'agence Attijariwafa bank la plus proche.

quelles sont les activités
visées par le nouveau statut
de l'auto-entrepreneur ?

